

Conseil Municipal du 17 octobre 2024

PRESENTS :

Mmes et MM : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN - Nathan Mmes et MM : Thierry DEVILLE – Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN - Nathan ALBOUY – Christine PAQUIS - Jacques DONATO - Sandrine NOIRIE - Joseph DEVILLE - Marc LANIEL - Daniel VINEIS – Christine BERTIN – Odile LAROCHE-FARIGOULE - Sylvette DELORME – Dominique PAUTY – Evelyne FAURE - Laurent BRUNON - **Cédric CHAVAREN (arrivé à 18h43)** - Nicole GIRAUD - Marie-José SAULODES – François GILBERTAS - Hervé BRU – Elisabeth PONOMAREFF.

EXCUSES AVEC POUVOIR :

M. André BRANDMEYER donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE – Mme Corine BEGON donne pouvoir à Mme Marie-Catherine GOIRAN – M. Grégory CROIZAT donne pouvoir à M. Nathan ALBOUY - Mme Marilyne PLESSIS donne pouvoir à Mme Odile LAROCHE-FARIGOULE – M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à Mme Sandrine NOIRIE - **M. Cédric CHAVAREN donne pouvoir à Mme Christine PAQUIS jusqu'à son arrivée à 18 h 43**

Désignation du secrétaire de séance

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Nathan ALBOUY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 est soumis pour approbation, aux membres présents lors de cette séance (*le document était annexé à la note de synthèse*).

Madame Marie-José SAULODES indique qu'elle ne prend pas part au vote car elle était excusée pour la séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 (où il y avait 23 élus présents).

Le Procès-Verbal est approuvé à la majorité par 20 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU et Mme Elisabeth PONOMAREFF).

Délibérations

VIE ASSOCIATIVE

1) Chorale Plein Chant – Subvention exceptionnelle

Délibération 2024-067 : Vie associative – Chorale Plein Chant – Subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **ALLOUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « Plein Chant », en particulier pour son implication dans l'organisation des journées du patrimoine le 22 septembre 2024, participant ainsi à la valorisation de l'image de la commune. Les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

2) Jardins Familiaux : Modification de la Convention bipartite entre la Commune et l'association

Délibération 2024-068 : Vie associative – Jardins Familiaux – Modification Convention bipartite et Cahier des charges générales de mise à disposition des parcelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **ACCEPTE** la convention bipartite dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **ACCEPTE** le nouveau Cahier des Charges générales de mise à disposition des parcelles dont le projet est annexé à la présente délibération.

3) Règlement d'autorisation de pose une banderole et formulaire de demande pour les associations

Délibération 2024-069 : Vie associative – Règlement d'autorisation de poser une banderole et formulaire de demande pour les associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** le projet de règlement pour l'autorisation de poser des banderoles sur les espaces inventoriés (cf. le règlement annexé à la présente délibération).
- **APPROUVE** le formulaire de demande d'autorisation de pose de banderole qui devrait être déposé par les associations auprès des services techniques de la Mairie (modèle de formulaire annexé à la présente délibération).

SANTE**4) Environnement – Déplacement Modes doux – Ma Ville à Vélo 2025**

Délibération 2024-070 : ENVIRONNEMENT – Déplacement Modes doux – Ma Ville à Vélo 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF),

- **APPROUVE** le projet de partenariat pour l'opération Ma Ville à Vélo 2025, tel que présenté ci-dessus, avec l'association Pont et Pignons, domiciliée à Saint-Just-Saint-Rambert ;
- **FIXE** la participation des familles à 20 € pour les enfants domiciliés à BONSON et 80 € pour les enfants non domiciliés sur la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

5) Comité Loire de la Ligue contre le Cancer – Convention de partenariat entre la municipalité de BONSON et le Comité Labellisation d'espaces sans tabac

Délibération 2024-071 : Santé – Comité Loire de la Ligue contre le Cancer – Convention partenariat Labellisation des espaces sans tabac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- APPROUVE les sites définis comme espaces sans tabac ;
- APPROUVE la convention bipartite annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

DOMAINE ET PATRIMOINE

6) Projet Bâtir et Loger (Maison des 4 chemins) - Déclassement du domaine public dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation

Délibération 2024-072 : Domaine et Patrimoine – Projet Bâtir et Loger (Maison des 4 chemins) Déclassement du Domaine Public – Rapport du Commissaire enquêteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF),

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle AS n°79 et d'une portion du trottoir situé au Sud de la parcelle AS n°79 bordant l'avenue de Saint-Marcellin d'une superficie de 164 m² avant la cession de ces emprises relevant du domaine public de la Commune et de la parcelle AS n°77 à Bâtir et Loger. (Le procès-verbal du commissaire enquêteur est annexé à la présente délibération).
- DECIDE du déclassement de la parcelle AS n°79 et d'une portion du trottoir situé au Sud de la parcelle AS n°79 bordant l'avenue de Saint-Marcellin d'une superficie de 164 m², du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération. Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

7) Domaine et Patrimoine : Modification du tableau de voirie

Délibération 2024-073 : Domaine et Patrimoine – Modification du tableau de Voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF),

- APPROUVE la mise à jour du tableau de classement des voies communales présenté et annexé à la note de synthèse ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le tableau de classement des voies communales présenté et annexé à présente délibération.

8) Projet Bâtir et Loger (Maison des 4 chemins) – Réitération de l'acte de vente

Délibération 2024-074 : Domaine et Patrimoine – Réitération de l'acte de Vente à Bâtir et Loger

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tout document pour la vente définitive de cet immeuble communal et des parcelles : AS 79, ainsi que les parties A et D du projet de division joint à la délibération.

AFFAIRES GENERALES

9) Centre de Gestion 42 - Convention Mission d'Archivage avec le Centre de Gestion de la Loire

Délibération 2024-075 : Affaires générales – Centre de Gestion de la Loire – Avenant n°1 Convention Mission Archivage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention conclue avec le CDG42, n°2022-06-13 relative à l'intervention d'un agent du CDG42 pour une mission d'archivage ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant (dont un exemplaire est annexé à la présente délibération).

FINANCES

10) Neutralisation de subventions d'équipements versées

Délibération 2024-076 : Finances – Neutralisation des subventions d'équipements versées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- **APPROUVE** la neutralisation des amortissements liée aux immobilisations référencées à l'actif 2024, numéro d'inventaire 20224/COM/07 relatif à l'extension IGC Telecom lieu-dit « Les Grillettes » pour un montant de 5 091.59 euros et numéro 2024/COM/13 relatif à la dissimulation des réseaux rue des Javelottes – tranche 2 pour un montant de 28 141.24 euros
- **INDIQUE** que les crédits seront prévus au budget dès l'exercice budgétaire 2024.

11) Budget Principal 2024 – Décision modificative n°3

Délibération 2024-077 : Finances – Décision Modificative n°3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF),

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 apportée au budget principal 2024 telle que présentée en annexe.

42022 Code INSEE	Commune de Bonson BUDGET COMMUNAL	DM n°3 2024
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623-281 : Fournitures non stockées - Alimentation	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-01 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	7 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'Investissement	7 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542-020 : Crédances éteintes	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65561-020 : Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363-020 : Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 86 : Autres charges de gestion courante	13 000,00 €	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	5 659,25 €	0,00 €	0,00 €
D-66112-01 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	24 341,75 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 88 : Charges financières	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7056-281 : Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-7067-338 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-70878-01 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 600,00 €
R-732221-01 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 78 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 000,00 €
R-741121-01 : Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
R-741127-01 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
R-74888-01 : Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
R-75888-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
TOTAL R 76 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 400,00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 320,00 €	88 400,00 €	0,00 €	46 080,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	7 320,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	7 320,00 €	0,00 €
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	324 440,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-01 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	321 040,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 2

42022 Code INSEE	Commune de Bonson BUDGET COMMUNAL	DM n°3 2024
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-2033-01 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 400,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	324 440,00 €	0,00 €	324 440,00 €
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	5 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1323-01 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000,00 €
R-13411-01 : Fonds équip. non amort. - DGE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 050,00 €
TOTAL R 18 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	246 050,00 €
D-2313-2002-321 : NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL	0,00 €	229 430,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-2101-11 : SÉCURITÉ	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318-502-281 : RESTAURANT SCOLAIRE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 28 : Immobilisations en cours	6 400,00 €	239 430,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 400,00 €	669 670,00 €	7 320,00 €	670 480,00 €
Total Général		609 250,00 €		609 250,00 €

12) Affaires générales – Finances : Admission en non-valeur

Délibération 2024-078 : Finances – Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- APPROUVE l'admission en non-valeur des créances éteintes et créances admises en non-valeur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état comptable ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter un titre de recettes à Loire Forez Agglomération pour demander le remboursement de la charge.

13) Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité

Délibération 2024-079 : Finances – Demande subvention auprès du Département 42 – Enveloppe de Solidarité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- ACCEPTE le montant des travaux présentés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité pour un montant 7 000 € qui représente 20.27 % du montant total des installations (tableau de financement ci-dessus).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier de demande de subvention.

RESSOURCES HUMAINES

14) Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Délibération 2024-080 : Ressources humaines – Modification tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 23 voix « POUR » et 4 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. François GILBERTAS, M. Hervé BRU, Mme Elisabeth PONOMAREFF),

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus (Le tableau des effectifs est annexé à la présente délibération).

15) Ressources humaines : Avantage en nature – Nourriture et Logement

Délibération 2024-081 : Ressources humaines – Avantage en nature – Nourriture et Logement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 25 voix « POUR » et 2 « ABSTENTION » (Mme Marie-José SAULODES, M. Hervé BRU),

- PRÉCISE que les avantages en nature concernent :

Pour la nourriture : les agents techniques travaillant au restaurant municipal (pour un temps de travail hebdomadaire égal ou supérieur à un mi-temps)

Pour le logement : l'agent technique chargé de la mission déneigement et la logistique lors d'évènements spécifiques organisés au sein de la commune.

- PRÉCISE que les montants déterminés pour ces avantages sont calculés suivant le barème annuel publié par l'URSAFF pour les avantages en nature et suivant la valeur locative brute pour le logement.

VIE ECONOMIQUE

16) Vie économique : Demande dérogation à la règle du repos dominical – magasins secteur automobile – année 2025

Délibération 2024-082 : Vie économique – Dérogation à la règle du repos dominical – magasins secteur automobile – année 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix « POUR » et 2 « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES, M. Hervé BRU) et 1« ABSTENTION » (Mme Corine BEGON) ,

- APPROUVE l'ouverture dominicale pour les professionnels de l'automobile aux 5 dates suivantes :

Dimanches 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2025.

17) Vie économique : Demande dérogation à la règle du repos dominical – ouvertures Magasin LIDL pour les dimanches de décembre 2025

Délibération 2024-083 : Vie économique – Dérogation à la règle du repos dominical – Magasin LIDL – Décembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix « POUR » et 2 « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES, M. Hervé BRU) et 1« ABSTENTION » (Mme Corine BEGON) ,

➤ APPROUVE l'ouverture dominicale du magasin LIDL pour les 4 dates suivantes :

Dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre 2025, toute la journée.

INTERCOMMUNALITE

18) Intercommunalité : Convention de transport service fourrière animale

Délibération 2024-084 : Intercommunalité – Convention transport service fourrière animale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- APPROUVE la convention de transport service fourrière animale pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

19) Intercommunalité – Loire Forez Agglomération – Modification des Statuts

Délibération 2024-085 : Intercommunalité – Loire Forez Agglomération – Modification des statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- APPROUVE la restitution de compétence aux communes concernées et les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

CULTURE ET ANIMATION

20) Tickets gratuits pour le spectacle de HIP HOP – « Les Energies'libres » le 23 novembre 2024

Délibération 2024-086 : Culture et animation – Tickets gratuits pour le spectacle de HIP HOP du 23 novembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix « POUR »,

- OFFRE 42 places gratuites à l'Ecole de Danse de BONSON (1 place par danseuse participant à la première partie du spectacle) et 6 places pour les écoles de Danse présentes sur le territoire de Loire Forez Agglomération (1 place par école de danse, la liste des écoles concernées étant mentionnée ci-dessous).
- Atelier L'Danse – 11 Rue St Antoine – 42600 MONTBRISON
 - Dance Center – 16 Route de Bard – 42600 MONTBRISON
 - Club de l'Avenir – 1 Rue de la Tannerie – 42450 SURY LE COMTAL
 - Street Dance Crew – 14 Rue Veuve Delcros – 42450 SURY LE COMTAL
 - Danse et Formes Fazz'n'co – 2 Rue Sauzea – 42170 ST JUST ST RAMBERT
 - Les Primevères Association – Rue de la Garenne – 42160 ST CYPRIEN

Décisions

Décision 2024-009 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône – Alpes – Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local – Centre de Loisirs Rue Jules Massenet

Décision 2024-011 : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école Jules Verne - TERRITOIRES

Décision 2024-012 : Avenant n°1 au Marché de l'entretien (Ménage) à l'Ecole Jules Verne pour la classe supplémentaire à partir de septembre 2024 – INTER ' NETT

Décision 2024-013 : Commandes de repas auprès de la SARL Ô PLATEAU DES SAVEURS pour la confection des repas du portage lors de la fermeture estivale du restaurant municipal.

Questions diverses

1 - Loire Forez Agglomération – Rapport annuel déchets 2023

2- présentation PPA SELF Arrêté Préfectoral

3- Modification conseillère déléguée aux Fêtes et Cérémonie

Madame Nicole GIRAUD succède à Madame Corine BEGON comme Conseillère déléguée aux Fêtes et Cérémonies en date du 10 septembre 2024.

Questions orales

Bonson, le 24 octobre 2024

Le Maire,
Thierry DEVILLE

A handwritten signature in blue ink, reading "Thierry Deville", is placed over the official seal.